



## Renouvellement titre de séjour

Par **crowell28**, le 17/11/2014 à 18:12

Bonjour! Entré en France sans visa en 2007, j'ai été régularisé pour raison médicale par la préfecture de Paris donc, j'ai eu une carte d'un an avec autorisation de travail, en août 2012 j'ai signé un CDI temps plein et depuis mars 2013 lors du renouvellement j'ai reçu des réprécisé jusqu'à Aout 2014 depuis j'ai essayé de changer de statuts vu qu'on m'avait accordé que 12 mois pour les soins avec autorisation de travailler. J'ai reçu en en mai 2014 OQTF j'ai fais recours au tribunal administratif de Paris qui à été rejeté et de la j'ai pris connaissance de la circulaire Valls vu que j'ai 8ans de présences sur le territoire français et J'ai travaillé de Août 2012 à septembre 2014 sans interruption . Mon employeur ma licencier pour défaut de titre séjour.

En aout 2015 j'ai déposé une nouvelles demande de régularisation à la préfecture de Nanterre 7ans de présences et 27 bulletins de paies et 50euro de timbre pour dépôt de dossier.

Ma question est de savoir combien de temps met la préfecture de Nanterre met pour répondre à ce type de dossier? merci de me répondre